

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Mélange  
 Nom commercial du produit : Mr. Propre Lingettes Antibactériennes  
 Code du produit : PA00145535

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Destiné au grand public  
 Catégorie d'usage principal : Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= grand public = consommateurs)  
 Fonction ou Catégorie d'usage : Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

**1.2.2. Usages déconseillés**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Procter & Gamble France S.A.S. 163 quai Aulagnier – 92665 Asnières Cedex

Tel. 01.40.88.55.11 fax : 01.40.88.58.58  
 frconsumers@custhelp.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'urgence : N° d'appel d'urgence Orfila : 01 45 42 59 59

**SECTION 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]**

Aquatic Chronic 3 H412

Texte complet des phrases H, voir sous section 16.

**Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE**

Non classé

**Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**2.2. Éléments d'étiquetage****Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Mention d'avertissement (CLP) : Aucun(e)  
 Mentions de danger (CLP) : H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme  
 Conseils de prudence (CLP) : P102 – Tenir hors de portée des enfants.  
 P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
 P501 - Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale  
 P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation  
 Ne pas utiliser pour la toilette corporelle.

**2.3. Autres dangers**

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Aucune présence de substances PBT et vPvB.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.1. Substance**

Non applicable

**3.2. Mélange**

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE	Classification selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]
Propylene Glycol Butyl Ether	(n° CAS) 5131-66-8 (Numéro CE) 225-878-4	1 - 5	Xi; R36/38	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319

Texte complet des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

# Mr. PROPRE Lingettes Antibactériennes

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après contact avec la peau : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. Cessez d'utiliser le produit.
- Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après inhalation : Toux. Eternuement.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Rougeur. Gonflement. Sécheresse. Démangeaison.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Douleur. Rougeur. Gonflement.
- Symptômes/lésions après ingestion : Irritation des muqueuses buccales ou gastro-intestinales. Nausées. Vomissements. sécrétion excessive. Diarrhée.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Réactivité : Aucune réaction dangereuse connue.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sûre

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la section 1.2.

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### 8.1.1. Valeurs limites nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.1.2. Procédures de surveillance: DNELS, PNECS, OEL

# Mr. PROPRE Lingettes Antibactériennes

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Propylène Glycol Butyl Ether (5131-66-8)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	44 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	270.5 mg/m <sup>3</sup>
DNEL/DMEL (Population générale)	
Aiguë - effets locaux, cutanée	50 % dans le mélange
A long terme - effets systémiques, orale	8.75 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	33.8 mg/m <sup>3</sup>
A long terme - effets systémiques, cutanée	16 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0.525 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0.0525 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	5.25 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	2.36 mg/kg dwt
PNEC sédiments (eau de mer)	0.236 mg/kg dwt
PNEC (Sol)	
PNEC sol	0.16 mg/kg dwt
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	10 mg/l

### 8.2. Contrôles de l'exposition

- 8.2.1. Contrôles techniques appropriés : Pas d'informations complémentaires disponibles
- 8.2.2. Equipement de protection individuelle
- Protection des yeux : Non applicable.
  - Protection de la peau et du corps : Non applicable.
  - Protection des voies respiratoires : Non applicable.
  - Protection contre les dangers thermiques : Non applicable.
- 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement
- Empêcher que du produit non dilué atteigne les eaux de surface.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriété	Valeur	Unité	Méthode de test/Notes
Apparence	Non applicable.		
État physique	Liquide		
Couleur	Incolore.		
Odeur	plaisante (parfum).		
Seuil olfactif		ppm	Odeur perçue en utilisation normale
pH	2.75		
Point de fusion		°C	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Point de congélation			Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Point d'ébullition	Aucune donnée disponible		
Point éclair	46	°C	N'entretient pas la combustion jusqu'à et y compris 75°C
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)			Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Flammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible		
Limites explosives		g/m <sup>3</sup>	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit

# Mr. PROPRE Lingettes Antibactériennes

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Propriété	Valeur	Unité	Méthode de test/Notes
Pression de la vapeur			Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Densité relative	Aucune donnée disponible		
Solubilité	Soluble dans l'eau.		
Log Pow	Aucune donnée disponible		
Température d'auto-inflammation			Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Température de décomposition		°C	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Viscosité	Aucune donnée disponible		
Propriétés explosives	Sans objet. Ce produit n'est pas considéré comme explosif car il ne comporte aucune substance possédant des propriétés explosives CLP (Art 14 (2)).		
Propriétés comburantes	Sans objet. Ce produit n'est pas considéré comme oxydant car il ne comporte aucune substance possédant des propriétés oxydantes CLP (Art 14 (2)).		

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir la section 10.1 Réactivité.

### 10.4. Conditions à éviter

Non requise dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.5. Matières incompatibles

Non applicable.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune sous utilisation normale.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Mr. Propre Antibactériennes	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg

Propylene Glycol Butyl Ether (5131-66-8)	
DL50 orale rat	3300 mg/kg OECD 401
DI 50 cutanée rat	2001 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	3.79 mg/l/4h
ATE (voie orale)	3300 mg/kg de poids corporel
ATE (voie cutanée)	2001 mg/kg de poids corporel
ATE CLP (vapeurs)	20.100 mg/l/4h
ATE (poussières, brouillard)	20.100 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé  
pH: 2.75

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé  
pH: 2.75

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

# Mr. PROPRE Lingettes Antibactériennes

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

### SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Propylene Glycol Butyl Ether (5131-66-8)	
CL50 poisson 1	> 560 mg/l OECD 203; Poecilia reticulata
CL50 autres organismes aquatiques 1	> 1000 mg/l OECD 209
CE50 Daphnie 1	> 1000 mg/l OECD 202; Daphnia magna
ErC50 (algues)	> 1000 mg/l OECD 201; Pseudokirchneriella subcapitata
NOEC chronique algues	560 mg/l OECD 201; Pseudokirchneriella subcapitata

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Propylene Glycol Butyl Ether (5131-66-8)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradable.
Biodégradation	90 % OECD 301 E

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Propylene Glycol Butyl Ether (5131-66-8)	
Log Pow	1.2 OECD 117; 20 °C
Potentiel de bioaccumulation	Bio-accumulation non escomptée en raison du log Kow peu élevé (log Kow < 4).

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Mr. Propre Antibactériennes	
Résultats de l'évaluation PBT	No presence of PBT and vPvB ingredients
Composant	
Alcohol (64-17-5)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Citric Acid (77-92-9)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Propylene Glycol Butyl Ether (5131-66-8)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

#### 12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Aucun autre effet connu.

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

- 13.1.1. Législation régionale (déchets) : L'élimination doit se faire conformément à la législation régionale.
- 13.1.2. Recommandations pour l'élimination : Les codes de déchets/désignations de déchets ci-dessous sont en conformité avec le CED. Les déchets doivent être livrés à une société approuvée d'élimination des déchets. Les déchets doivent être conservés séparément des autres types de déchets jusqu'à leur élimination. Ne pas jeter de déchets à l'égout. Pour le traitement des déchets, voir les mesures décrites sous le point 7. Les emballages vides, non nettoyés, doivent être éliminés comme les emballages pleins.
- 13.1.3. Code catalogue européen des déchets (CED) : 20 01 29\* - détergents contenant des substances dangereuses  
15 01 10\* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU

Non applicable

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

# Mr. PROPRE Lingettes Antibactériennes

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Recommandations du CESIO

: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relative aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Autres informations, restrictions et dispositions légales

: Classification selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]. Règlement (CE) N° 648/2004 du 31 mars 2004 relatif aux détergents: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006.

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

## SECTION 16: Autres informations

### 16.1. Indications de changement

Raison de la révision de la fiche de données de sécurité

: Changement dans SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques  
Changement dans SECTION 12 : Informations écologiques  
Changement dans SECTION 15 : Informations légales

### 16.2. Abréviations et acronymes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 16.3. Classification et procédure utilisées pour tirer la classification de mélanges selon le règlement (CE) 1272/2008[CLP]

Classification selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]	Procédure de classification
Aquatic Chronic 3	Méthode de calcul

### 16.4. Phrases R et/ou H adéquates (numéro et texte complet) pour les mélanges et substances

Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 3
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosion et irritation de la peau Catégorie 2
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau
Xi	Irritant

### 16.5. Conseils de formation

Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage.

### 16.6. Autres informations

Les sels énumérés à la section 3 sans numéro d'enregistrement REACH sont exemptés, sur base de l'Annexe V

SDS P&G CLP

# Mr. PROPRE Lingettes Antibactériennes

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

---

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*